

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3175

13 décembre 2013

SOMMAIRE

AGC & Partners S.à r.l.	152399	Central America Trading	152398
Arco Holding S.A.	152399	Concept International S.à r.l.	152398
Bamsebo S.à r.l.	152393	Corn Products Netherlands Holding S.à r.l.	152399
Bel International S.A.	152393	C-Services S.A.	152398
Biogas Biekerich	152393	C.T. Fin. S.A.	152397
BLParticipations S.A.	152393	Dahab Holdings S.A. SPF	152398
BLUE communications S.A.	152370	Danama Films, S.à r.l.	152398
BM Holdings Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	152361	Daytona M.R.A. S.à r.l.	152399
BM Holdings S.à r.l.	152361	Dogwalker.lu S.à r.l.	152400
BM Place d'Armes S.A.	152393	Europarc Dreilinden A2 S.A.	152360
Boof S.A.	152394	Goldbell	152369
Bordeaux Holding S.A.	152394	Golden Age Real Estate Fund SCA SIF ..	152357
Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GE- RARD & Cie	152397	Guizet Immobilière S.A.	152369
Brazilian Hotel & Resort	152394	HA - AS s.à r.l.	152369
BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l. ..	152394	Icon 2 S.à r.l.	152357
BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l. ...	152395	Join Expérience S.A.	152370
BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l. ...	152394	L'Art des Mets S.à r.l.	152358
BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l.	152394	Powerplus S.A.	152400
BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l. ..	152395	PSI Luxembourg S.A.	152392
BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l. ..	152395	Q.A.T. II Investments S.A.	152391
BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l. ..	152395	Q.A.T. Investments S.A.	152391
BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l. ...	152395	Ramonage de l'Ouest Sàrl	152391
BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l. ..	152395	Reckinger Peintures - Décors s.à r.l.	152391
BRE/GH II Dresden V Manager S. à r.l. ..	152396	Renewable Energy Infrastructures AG ..	152354
BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l.	152396	Restate S.A.	152390
BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l. ...	152396	RM2 International S.A.	152390
BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l.	152396	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Lux S.à r.l.	152392
BRE/GH II Property II Manager S. à r.l. ..	152396	RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l.	152392
BRE/GH II Property I Manager S. à r.l. ..	152396	Saint Albert	152392
BTG Pactual E&P S.à r.l.	152397	School Sub 3 S. à r.l.	152392
CA Development and Trading, s.à r.l. ...	152397	SCI Lankelz	152391
Cala Immo S.A.	152397	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	152400
CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l.	152397		

Renewable Energy Infrastructures AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.275.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth of September;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "RENEWABLE ENERGY INFRASTRUCTURES AG", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148275, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2009 of the 14 October 2009.

The Meeting is presided by Mrs Samiel OUHIBI, employee, residing professionally in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Andreia ALVES, employee, residing professionally in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Delphine BIRCKER, employee, residing professionally in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty million Euros (EUR 40,000,000) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to forty million thirty-one thousand Euros (EUR 40,031,000), by the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new ordinary shares all with a par nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, benefiting of the same rights and advantages as the existing ordinary shares;

2. Approval of the subscription of four hundred thousand (400,000) new ordinary shares and of the payment of the total subscription price by "A&G Global SICAV Oldcastle Fund" and "A&G Global SICAV Churchtown Fund", by payment in cash in the total amount of forty million Euros (EUR 40,000,000);

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the by-laws in order to reflect the above capital increase.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital by an amount of forty million Euros (EUR 40,000,000) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) to forty million thirty-one thousand Euros (EUR 40,031,000), by the creation and issuance of four hundred thousand (400,000) new ordinary shares all with a par nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, benefiting of the same rights and advantages as the existing ordinary shares.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge the waiver of their preferential subscription right by the current shareholders.

Subscription and Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the four hundred thousand (400,000) new ordinary shares have been subscribed as follows:

- Two hundred thousand (200,000) new ordinary shares have been subscribed by "A&G Global SICAV Oldcastle Fund", having its registered office in 1, Avenue du Bois L-1251 Luxembourg.

- Two hundred thousand (200,000) new ordinary shares have been subscribed by "A&G Global SICAV Churchtown Fund", having its registered office in 1, Avenue du Bois L-1251 Luxembourg.

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the total amount of forty million Euros (EUR 40,000,000) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Third resolution

The Meeting resolves to accept said subscription and payment and to allot the four hundred thousand (400,000) new ordinary shares to "A&G Global SICAV Oldcastle Fund" and "A&G Global SICAV Churchtown Fund" above mentioned.

Fourth resolution

In order to reflect such action, the Meeting decides to amend article 5.1. of the articles of association and to give it the following wording:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à quarante millions trente et un mille euros (40.031.000) représenté par quatre cent mille trois cent dix (400.310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the exchange of the shares, as well as with the registration of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at six thousand five hundred Euros (EUR 6.500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "RENEWABLE ENERGY INFRA-STRUCTURES AG", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148275, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 22 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2009 du 14 octobre 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Andreia ALVES, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Delphine BIRCKER, employée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) pour le porter du montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 40.031.000 (quarante millions trente et un mille euros), moyennant la création et l'émission de 400.000 (quatre cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes;

2. Acceptation de la souscription des 400.000 (quatre cent mille) actions ordinaires nouvelles et du paiement du prix de souscription total par "A&G Global SICAV Oldcastle Fund" et par "A&G Global SICAV Churchtown Fund", moyennant apport en numéraire d'un montant total EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) pour le porter du montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) à EUR 40.031.000 (quarante millions trente et un mille euros), moyennant la création et l'émission de 400.000 (quatre cent mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter la renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

Souscription et Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les 400.000 (quatre cent mille) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites comme suit:

- deux cent mille (200.000) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par "A&G Global SICAV Oldcastle Fund", ayant son siège social au 1, Avenue du Bois L-1251 Luxembourg.

- deux cent mille (200.000) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par "A&G Global SICAV Churchtown Fund", ayant son siège social au 1, Avenue du Bois L-1251 Luxembourg

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de EUR 40.000.000 (quarante millions d'euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les (quatre cent mille) nouvelles actions ordinaires à "A&G Global SICAV Oldcastle Fund" et à "A&G Global SICAV Churchtown Fund", mentionnées ci-dessus.

Quatrième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit est fixé à quarante millions trente et un mille euros (40.031.000) représenté par quatre cent mille trois cent dix (400.310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'échange des actions, ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. OUHIBI, A. ALVES, D. BIRCKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. LAC/2013/43209. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153017/176.

(130186864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Golden Age Real Estate Fund SCA SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 164.065.

Les comptes annuels sociaux de GOLDEN AGE REAL ESTATE FUND SCA SIF, arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 Septembre 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDEN AGE REAL ESTATE FUND SCA SIF

Référence de publication: 2013160037/13.

(130196624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Icon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.837.787,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.611.

EXTRAIT

M. Antonio Casari a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 8 novembre 2013 et les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Alessandro Fogo, né le 7 avril 1975 à Cologne Veneta, (Verona), Italie et avec adresse professionnelle au 5 Via Nassa, 6900, Lugano, Suisse avec effet au 8 novembre 2013 pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pierre Stemper, Gérant Investisseur;
- Mme Christelle Rétif, Gérant Investisseur;
- M. Naïm Gjonaj, Gérant Investisseur;
- M. Stefano Ferraresi, Gérant Investisseur;
- M. Nikos Stathopoulos, Gérant Investisseur;
- M. Jeremy Nicholas Hamilton Hood, Gérant Investisseur;
- M. Alessandro Fogo, Gérant de classe B;
- Mme Lori A. Hall-Kimm, Gérant de classe C; et
- M. Stefano Beraldo, CEO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013159777/27.

(130195615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

L'Art des Mets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 181.579.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Madame Franchie KLEIN, employée privée, née à Créhange (France) le 16 juillet 1967, demeurant à F-57950 Montigny-lès-Metz, 32, rue du Gibet.

2) Monsieur Didier SZYMANSKI, employé privé, né à Saint-Avold (France) le 25 juin 1967, demeurant à F-54440 Herserange, 12, rue Jules Simon.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "L'ART DES METS s.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Il en est de même pour toute cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Francine KLEIN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Didier SZYMANSKI, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Didier SZYMANSKI, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Francine KLEIN, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Bieber.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KLEIN, SZYMANSKI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 6 novembre 2013. Relation: CAP/2013/4177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 14 novembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013159779/138.

(130195523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Europarc Dreilinden A2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.723.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EUROPARC DREILINDEN A2 SA avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, siège dénoncé depuis le 13 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120723,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Valérie DEMEURE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 décembre 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme
Maître Valérie DEMEURE
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013159959/24.

(130196546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

**BM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.039.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161039 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated March 7, 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1815 dated August 9, 2011, which bylaws have been lastly amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated February 7, 2012 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1014 dated April 19, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on October 23, 2013, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-seven Great Britain Pound (GBP 269.947,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) into that of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*);

2. Change of the name of the Company to "BM Holdings S.à r.l."

3. Change of the Company's ordinary shares and the management share into private limited liability company shares;

4. Acceptation of the resignation of the general partner;

5. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;

6. Appointment of the members of the board of managers;

7. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two Great Britain Pounds (GBP 2,00) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-seven Great Britain Pounds (GBP 269.947,00) to two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-five Great Britain Pounds (GBP 269.945,00), by cancellation of the two (2) ordinary shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each, held by BM Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 10.393,00 and registered under the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 160479, in the share capital of the Company (the Cancelled Shares), and reimbursement of the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate value of two Great Britain Pounds (GBP 2,00);

8. Subsequent restatement of the Company's bylaws.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into "BM Holdings S.à r.l."

Third resolution

Following the above resolution, the meeting resolves to change the two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-six (269.946) ordinary shares and the one (1) management share into two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-seven (269.947) shares of a private limited liability company.

Fourth resolution

The meeting resolves to accept the resignation of BM Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 10.393,00 and registered under the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 160479, as general partner of the Company.

Fifth resolution

The meeting resolves to grant discharge to the General Partner for the execution of its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- M. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- M. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Anita Lyse, company manager born on October 4, 1976 in Aselund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Seventh resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two Great Britain Pounds (GBP 2,00) in order to bring it from its current amount of two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-seven Great Britain Pound (GBP 269.947,00) to two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-five Great Britain Pound (GBP 269.945,00), by cancellation of the Cancelled Shares and to make a reimbursement of the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate value of two Great Britain Pounds (GBP 2,00).

Eighth resolution

The meeting resolved to entirely restate the Company's bylaws in order to read as follows:

Art. 1. "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of BM Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans,

advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-five Great Britain Pound (GBP 269.945,00), represented by two hundred sixty-nine thousand nine hundred forty-five (269.945) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. The shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law, these Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law and to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161039 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 7 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 août 2011 sous le numéro 1815 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 7 Février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 Avril 2012, sous le numéro 1014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Mme Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 23 octobre 2013, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 269.947,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;

2. Changement de dénomination sociale en «BM Holdings S.à r.l.».

3. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales de société à responsabilité limitée;

4. Acceptation de la démission de l'associé commandité;

5. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;

6. Décharge des membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat;

7. Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 269.947,00) à deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 269.945,00), par l'annulation des deux (2) parts sociales ordinaires, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, détenues par BM Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à GBP 10.393,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160479, dans le capital social de la Société (les Parts

Annulées), et remboursement des Parts Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de deux Livres Sterling (GBP 2,00);

8. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «BM Holdings S.à r.l.».

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de changer les deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-six (269.946) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-sept (269.947) parts sociales de société à responsabilité limitée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de BM Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à GBP 10.393,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160479, de son mandat d'associé commandité de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mlle Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mlle Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 Octobre 1976 à Aselund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le réduire de son montant actuel de deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 269.947,00) à deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 269.945,00), par l'annulation des Parts Annulées et d'effectuer un remboursement des Parts Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de deux Livres Sterling (GBP 2,00).

Huitième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BM Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création,

au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nanir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-cinq Livres Sterling (GBP 269.945,00) représenté par deux cent soixante-neuf mille neuf cent quarante-cinq (269.945) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi, des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux associés qu'en accord avec les dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14202. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013159881/449.

(130196432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

HA - AS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9151 Eschdorf, 8, Um Hougeriicht.

R.C.S. Luxembourg B 149.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160057/10.

(130196019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Guizet Immobilière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.153.

EXTRAIT

Me Christophe ANTINORI, domiciliataire et avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, fait savoir qu'il a dénoncé le siège social de la société GUIZET IMMOBILIERE S.A., société anonyme, établie au 30 Grand-Rue L-1660 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 114153, avec effet au 13 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160043/13.

(130196192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2013, que la résolution suivante a été prise:

Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, ils sont renouvelés pour une nouvelle période et ne prendront fin qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013160036/14.

(130195990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

**Join Expérience S.A., Société Anonyme,
(anc. BLUE communications S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.835.

In the year two thousand and thirteen (2013), on the fifth (5th) day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders (the General Meeting) of BLUE communications S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 176835 (the Company).

The Company was incorporated on 26 April 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) n° 1441 on 18 June 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 5 July 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Goedert, notary public residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Beck, aforementioned, which has been published in the Official Gazette n° 2086 on 28 August 2013.

The General Meeting was opened at 2.00 p.m. CET, with Mr. Claude Luscher, residing in Imbringen, being in the chair (the Chairman), who appointed as secretary (the Secretary), Mr. Frank Fischer, residing in Niederanven.

The General Meeting elected Pascal Koster, residing in Dippach, as scrutineer (the Scrutineer, composing together with the Chairman and the Secretary, the board of the General Meeting (the Board)).

The Board having been validly constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The current shareholder of the Company (the Current Shareholder) is duly and validly represented by two directors, namely, Mr. Claude Luscher and Mr. Pascal Koster, and the number of shares of the Company held by such Current Shareholder is recorded on an attendance list (the Attendance List). This Attendance List, which has been duly signed by the proxyholder of the Current Shareholder and the Board, shall remain attached to the present notarial deed in order to be filed with at the same time with the registration authorities.

II. According to the Attendance List, the entire share capital of the Company, represented by twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, are present or duly and validly represented at the General Meeting.

III. As a consequence of the above, the General Meeting is hence duly, validly and legally constituted and may therefore validly deliberate on all of the items composing the following agenda (the Agenda):

Agenda

(1) Creation of two (2) classes of shares of the Company, namely the class A shares of the Company and the class B shares of the Company, and conversion of all of the existing twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, into twenty thousand (20,000) class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each;

(2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of four million Euro (EUR 4,000,000) in order to bring it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000), represented by twenty thousand (20,000) shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, up to a new amount of five million Euro (EUR 5,000,000), through (i) the creation and issuance of thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company and fifty thousand (50,000) new class B shares of the Company, all having a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and (ii) the allocation of an aggregate amount of two million Euro (EUR 2,000,000) to the share premium account of the Company (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission);

(3) Change the corporate name of the Company from "Blue communications S.A." into "Join Experience S.A.";

(4) Creation of two (2) classes of directors of the Company, namely the class A directors and the class B directors, and conversion of all of the existing mandates of the directors and members of the board of directors of the Company into mandates as class A directors and members of the board of directors of the Company;

(5) Appointment of Mr Claude Strasser, Mr Joseph Glod and Mr Gabriel de La Bourdonnaye as new class B directors and members of the board of directors of the Company;

(6) Full restatement of the articles of association of the Company;

(7) Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy to individually, with full power of substitution, proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and their holders in the register of shareholders of the Company, the registration of the changes required by the matters set out in items (1) through to (7) above and to see to any formalities in connection therewith; and

(8) Miscellaneous.

After due consideration of the Agenda, the following resolutions have been adopted:

First resolution

The Current Shareholder resolves to create two (2) new classes of ordinary shares of the Company, being respectively the class A shares of the Company and the class B shares of the Company, all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

The Current Shareholder further resolves to convert the existing twenty thousand (20,000) ordinary shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, into twenty thousand (20,000) ordinary class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each.

Second resolution

The Current Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of four million Euro (EUR 4,000,000) (the Share Capital Increase) in order to bring it from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000), represented by twenty thousand (20,000) class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, up to a new amount of five million Euro (EUR 5,000,000), through the creation and issuance of thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, and the creation and issuance of fifty thousand (50,000) new class B shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, representing an aggregate subscription price of six million Euro (EUR 6,000,000).

Subscription - Payment

The Current Shareholder, duly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly subscribes for thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, representing an aggregate subscription price of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000), and which shall be fully paid up through the payment, by the Current Shareholder, of an amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) which shall be entirely allocated to the credit of the Company's share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit).

The Current Shareholder resolves to waive its preferential subscription right with respect to the fifty thousand (50,000) new class B shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each which shall be issued by the Company for the purpose of the Share Capital Increase.

P&T Capital, a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 150181 (the New Shareholder, and together with the Current Shareholder, the Shareholders), duly and validly represented for the purpose hereof by Mr Claude Strasser, with professional address at 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal (a copy of which has been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the latter and the undersigned notary and shall also remain attached to the present notarial deed for registration purposes), hereby expressly subscribes for fifty thousand (50,000) new class B shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, representing an aggregate subscription price of four million five hundred Euro (EUR 4,500,000), out of which an amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) shall be allocated to the credit of the Company's share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) and an amount of two million Euro (EUR 2,000,000) shall be allocated to the credit of the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

The amount of four million Euro (EUR 4,000,000) which shall be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company, and the amount of two million Euro (EUR 2,000,000) which shall be allocated to the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 -Prime d'émission), representing together an aggregate amount of six million Euro (EUR 6,000,000) are at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect, and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

The Current Shareholder resolves to issue and hereby issues thirty thousand (30,000) new class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, to itself and fifty thousand (50,000) new class B shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, to the New Shareholder.

The Current Shareholder further resolves to acknowledge and approve the contribution by the New Shareholder of an aggregate amount of two million Euro (EUR 2,000,000) to the credit of the Company's share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

As a result of the above, the Current Shareholder hereby expressly acknowledges and approves that the New Shareholder shall be deemed a new shareholder of the Company, be referred to on the Attendance List and participate to the General Meeting and vote on the remaining items of the Agenda as a new shareholder of the Company, having declared itself to be duly informed for the purpose hereof.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to change the corporate name of the Company from "Blue communications S.A." into "Join Experience S.A."

Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to create two (2) classes of directors of the Company, being respectively the class A directors and the class B directors.

The Shareholders further unanimously resolve to convert the existing mandates of the following directors and members of the board of directors of the Company, into mandates as class A directors and members of the board of directors of the Company as follows:

(i) Mr Frank Fischer, born on 20 March 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 27, Mehlstrachen, L-6942 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg (Mr Fischer);

(ii) Mr Pascal Koster, born on 24 April 1968, in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 141a, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Grand Duchy of Luxembourg (Mr Koster); and

(iii) Mr Claude Lüscher, born on 4 September 1964 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 3, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Grand Duchy of Luxembourg (Mr Luscher).

As a result of the above, the Shareholders acknowledge that each of Mr Fischer, Mr Koster and Mr Luscher shall be considered as class A directors and as members of the board of directors of the Company since their respective date of appointment.

The Shareholders hereby agree and acknowledge that the mandates of Mr Fischer, Mr Koster and Mr Luscher as members of the board of directors of the Company shall not be affected by the present resolutions but shall expire on the occasion of the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve that the number of persons composing the Board shall be set at six (6).

The Shareholders further unanimously resolve to appoint each of the following persons as class B directors and members of the board of directors of the Company, with effect from the date of the General Meeting and that each one of them shall hold his office for a term which shall expire on the occasion of the annual general meeting of the Company to be held in 2014:

(i) Mr Claude Strasser, born on 27 September 1972 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A, avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Joseph Glod, born on 31 January 1954 in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr Gabriel de La Bourdonnaye, born on 14 November 1983 in Versailles, France, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result of the above, the Shareholders acknowledge that the board of directors of the Company is, with effect as of the date of the General Meeting, composed as follows:

(i) Mr Frank Fischer, born on 20 March 1962 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 27, Mehlstrachen, L-6942 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Pascal Koster, born on 24 April 1968, in Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 141a, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Grand Duchy of Luxembourg;

(iii) Mr Claude Lüscher, born on 4 September 1964 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with personal address at 3, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Grand Duchy of Luxembourg;

(iv) Mr Claude Strasser, born on 27 September 1972 in Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg;

(v) Mr Joseph Glod, born on 31 January 1954 in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg; and

(vi) Mr Gabriel de La Bourdonnaye, born on 14 November 1983 in Versailles, France, with professional address at L-2020 Luxembourg, 8A avenue Monterey, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There exists a "société anonyme" under the name of "Join Experience S.A." (the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in Luxembourg by a decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is to construct, maintain and operate mobile cellular telephone networks, fixed telecommunications networks as well as any related systems, installations and infrastructures linked to the construction, maintenance and operation of these networks, for its own purpose or for a third party and provide related sales, distribution, marketing, billing, customer care, messaging, content and advertisement services.

The purpose of the Company is also the preparation, the programming, the distribution, the installation, the maintenance, the utilization, the letting and financing of any products, projects and intellectual services, which refer in the broadest sense to data processing. The Company can exercise these activities in its own name or in the name of third parties, as commissioner, mediators, middlemen, agent or authorized persons as well as each other form.

The Company may also engage, directly or indirectly, in any other commercial, financial, industrial, moveable and real estate operations as well as Research and Development activities, which are directly or indirectly linked to the above purpose including the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. Shares.

5.1. The share capital of the Company is set at five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by fifty thousand (50,000) class A shares (the «Class A Shares») and fifty thousand (50,000) class B shares (the «Class B Shares»), all with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

5.2. The Shares are and shall remain in registered form (actions nominatives).

5.3. The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with both the Companies Act and these Articles of Association.

5.4. The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with both the Companies Act and these Articles of Association.

Art. 6. Transfers.

6.1 Transfer restrictions.

(a) No Shareholder may transfer by way of sale, exchange, assignment, pledge, security interest or security assignment, gift or other disposal, without restriction (all of which acts shall be deemed included in the term «Transfer» as used in these Articles of Association) any or all of its Shares, or any interest in relation to such Shares unless such Transfer (i) is effected in full compliance with the provisions of both the Articles of Association and any Shareholders Agreement, (ii) the intended transferee agrees to become a party to any Shareholders Agreement and executes, at the very latest on the date such Transfer is effected, an accession deed and any such documents as may be required and/or be necessary to make it a party to any Shareholders Agreement in accordance with its terms, and (iii) is validly entered in the register of shares of the Company as a Shareholder.

(b) Any purported Transfer other than made in accordance with the provisions of Article 6.1. (a) by any Shareholder shall be null and void, and the Company shall refuse to recognise any such Transfer for any purpose and shall not reflect in the register of shares of the Company any change in the ownership of Shares pursuant to any such Transfer.

6.2 Pre-emptive Rights.

(a) Subject to the terms of any Shareholders Agreement, in case any Class A Shareholder (the Transferor) intends to Transfer all or a portion of its Shares (the Transferred Shares) in, the Company to a third party bona fide purchaser (the Transferee) pursuant to a bona fide written offer (the Transfer Offer), such Transferor shall notify in writing to the Class

B Shareholder the offer of the Transferee within fifteen (15) Business Days of receipt of the Transfer Offer (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall set forth (i) the aggregate number of Transferred Shares held by the Transferor, (ii) the portion of the Transferred Shares which shall be offered to the Transferee, (iii) the price per Transferred Share at which such Transfer is proposed to be made by the Transferor, (iv) all other material terms and conditions of the Transfer Offer, and (v) the designation of the Transferee.

The Class B Shareholder shall have the right but not the obligation to, within thirty (30) Business Days after the receipt by it of the Transfer Notice through a written declaration to the Transferor exercise its pre-emptive rights and acquire the Transferred Shares for a consideration which shall equal the price offered by the Transferee and the transaction shall close as soon as reasonably possible but latest within thirty (30) Business Days after the receipt by the Transferor of the written declaration from the Class B Shareholder.

(b) Subject to the terms of any Shareholders Agreement, in case any Class B Shareholder (the Transferor) intends to Transfer all or a portion of its Shares (the Transferred Shares) in, the Company to a third party bona fide purchaser (the Transferee) pursuant to a bona fide written offer (the Transfer Offer), such Transferor shall notify in writing to the Class A Shareholder the offer of the Transferee within fifteen (15) Business Days of receipt of the Transfer Offer (the Transfer Notice). The Transfer Notice shall set forth (i) the aggregate number of Transferred Shares held by the Transferor, (ii) the portion of the Transferred Shares which shall be offered to the Transferee, (iii) the price per Transferred Share at which such Transfer is proposed to be made by the Transferor, (iv) all other material terms and conditions of the Transfer Offer, and (v) the designation of the Transferee.

The Class A Shareholder shall have the right but not the obligation to, within thirty (30) Business Days after the receipt by it of the Transfer Notice through a written declaration to the Transferor exercise its pre-emptive rights and acquire the Transferred Shares for a consideration which shall equal the price offered by the Transferee and the transaction shall close as soon as reasonably possible but latest within thirty (30) Business Days after the receipt by the Transferor of the written declaration from the Class A Shareholder.

6.3 Creation of third party rights over the Shares.

No Shareholder may at any time pledge, create any Encumbrance or otherwise create any security interests over the Shares or grant any put and/or call option regarding the Shares in favour of any third party without the prior written approval of Shareholders holding together at least three fourth (3/4) of the share capital of the Company as provided for in Article 17.3.

6.4 Tag-Along Right.

(a) If one or several Shareholders representing at least thirty-four per cent. (34%) of the share capital of the Company (the «Selling Party») negotiate(s) any sale of all or a portion of its/their Shares (except in connection with an IPO) with any bona fide third party or otherwise intend(s) to transfer all or a portion of its/their Shares to any bona fide third party, such Selling Party shall be obliged to secure that also the other Shareholder(s) is/are entitled to participate in the same proportion (percentagewise) as the Selling Party in the intended transfer (the «Tagging Party») at the same price per Share and otherwise on the same terms and conditions as agreed between the Selling Party and the third party (the «Tag-Along Right»).

(b) The Selling Party shall notify the Tagging Party in writing within twenty (20) Business Days of the agreement reached with the intended purchaser, of the terms and conditions of the intended transfer as agreed between the Selling Party and the third party (the «Tag-Along Notice»). The Tag-Along Notice shall identify the number and series of Shares which shall be transferred, the price and other material terms and conditions of the intended transfer (including without limitation material obligations and undertakings of sellers).

(c) The Tagging Party shall within a period of twenty (20) Business Days from the receipt of the Tag-Along Notice notify the Selling Party in writing of its intention to exercise its Tag-Along Right. The Selling Party shall not complete such transfer unless it ensures that the bona fide third party offers to buy from each Tagging Party all the Shares any such Tagging Party holds at the same price per Share and on no other terms than the terms agreed with the Selling Party as set out in the Tag-Along Notice.

6.5 Conversion of Shares.

(a) Upon transfer of all or a portion of its Shares by the Class A Shareholder to the Class B Shareholder, the Class A Shares so being transferred shall be converted into a corresponding number of Class B Shares and the Class A Shares so transferred shall be relabeled as Class B Shares. As soon as possible after the transfer of the Class A Shares, the conversion to Class B Shares of such Class A Shares shall be the object of an amendment to the Articles of Association.

(b) Upon transfer of all or a portion of its Shares by the Class B Shareholder to the Class A Shareholder, the Class B Shares so being transferred shall be converted into a corresponding number of Class A Shares and the Class B Shares so transferred shall be relabeled as Class A Shares. As soon as possible after the transfer of the Class B Shares, the conversion to Class A Shares of such Class B Shares shall be the object of an amendment to the Articles of Association.

Title III. Management

Art. 7. Board of Directors.

7.1 Composition of the Board of Directors and term of directorship.

The Company must have at any time at least six (6) directors (each a «Director» and collectively the «Directors»), including, except otherwise provided in the Shareholders Agreement, at least three (3) Class A Directors and three (3) Class B Directors, who collectively constitute the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

The Board of Directors shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be eligible for re-appointment of successive periods of not more than six (6) years.

7.2 Permanent representative.

Where a legal entity is appointed as director of the Company, the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who shall represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with the provisions of article 51 bis of the Companies Act.

7.3 Appointment, removal and co-optation.

Except as otherwise provided for in these Articles of Association or in any Shareholders Agreement, (i) the class A directors of the Company (the «Class A Directors») shall be elected and appointed by the General Meeting and chosen from a list of candidates proposed for appointment by the Class A Shareholder(s) and (ii) the class B directors of the Company (the «Class B Directors») shall be elected and appointed by the General Meeting and chosen from a list of candidates proposed for appointment by the Class B Shareholder(s).

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors may elect an interim Director, by a majority vote of the remaining Directors, including the vote of at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, to fill such vacancy until the following General Meeting which shall be held within twenty (20) Business Days of the appointment of that interim Director and shall either confirm the appointment of such interim Director as a Director of the Company or choose and appoint another person as a Director of the Company in accordance with the rules of quorum and majority set in these Articles of Association and any Shareholders Agreement.

Art. 8. Board Proceedings.

8.1 Chairman.

Subject to the terms of any Shareholders Agreement, the Board of Directors will elect a chairman (the «Chairman») among the Directors at a majority of the votes validly cast by the Directors, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, present or duly and validly represented for a maximum (and non-renewable) period of one (1) year, and chosen alternatively among the Class A Directors and the Class B Directors, it being understood in this respect that the person succeeding to the Chairman in office shall each time be appointed among the Directors of a different class as the Chairman in office.

In case of a tie, the Chairman shall have a casting vote in all decisions of the Board of Directors.

8.2 Procedure to convene a meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors, irrespective of the class to which they belong, at the place indicated in the convening notice to the meeting.

The Board of Directors must meet as often as the Company's interests so require but not less frequently than four (4) times per Financial Year.

Written convening notice to a meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least fourteen (14) Business Days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the circumstances constituting the emergency shall be set forth briefly in the convening notice to this meeting to the Board of Directors.

An agenda and copies of any appropriate supporting papers and documentation shall be sent to each Director not later than eight (8) Business Days prior to the date of each meeting of the Board of Directors unless all Directors are present or duly and validly represented at such meeting and unanimously decide to waive such requirement.

No such written convening notice shall be required where all the Directors are present or duly and validly represented during the meeting and insofar they expressly acknowledge they have been duly informed and have had due and full knowledge of the agenda of this meeting. In addition, if all the Directors are present or duly and validly represented during a meeting of the Board of Directors and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out in this Article 8.2.

A Director may waive the written convening notice requirement by giving his consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

8.3 Participation via proxy.

A Director may represent more than one (1) Director through a validly granted proxy at any given meeting of the Board of Directors, under the condition however that at least a majority of Directors, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, are present or represented at any such meeting. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board of Directors.

8.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors of the Board of Directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board of Directors held by such means of communication will be deemed to be held at the registered office of the Company.

8.5 Language.

Meetings of the Board of Directors shall be conducted in French or any other mutually acceptable language.

8.6 Quorum and majority requirements.

The Board of Directors may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members, including at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, is present or duly and validly represented at any meeting of the Board of Directors.

Ordinary decisions of the Board of Directors are made by the majority of the votes validly cast by the Directors. Decisions of the Board of Directors regarding any of the Board Important Matters shall be validly carried only if adopted by a majority vote of at least three fourth (3/4) of the Directors present or duly and validly represented at such Board of Directors meeting.

If a Director abstains from voting or does not participate in a vote as a result of a conflict or otherwise, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the requisite quorum and majority.

8.7 Board Important Matters.

Any action and/or decision referred to as a Board Important Matter shall be adopted by a majority vote of at least three fourth (3/4) of the Directors present or duly and validly represented at the Board of Directors meeting. At least one (1) A Director and one (1) B Director shall have to be present or duly and validly represented at such Board of Directors meeting.

8.8 Observers.

(a) The Class A Shareholder(s) and the Class B Shareholder(s) shall each as a shareholder block have the right to appoint (and remove and reappoint, as the case may be) one (1) representative (an «Observer») to attend and speak at any meeting of the Board of Directors or of the Executive Committee as an observer.

(b) The Observer shall have an advisory capacity but shall have no voting right during any meeting of the Board of Directors or of the Executive Committee, as the case may be.

(c) To the extent permitted by Applicable Law and subject to the submission by the relevant Observer to confidentiality undertakings reasonably satisfactory in the opinion of the Board of Directors, and to any other relevant restriction applicable in case of a direct or indirect, whether actual or potential, conflict of interest, an Observer shall be given the same information in respect of meetings of the Board of Directors or of the Executive Committee, as the case may be, as a Director, and shall be entitled to receive such information (including notice of meetings of the Board of Directors or of the Executive Committee, as the case may be) at the same time as the Directors.

(d) For the avoidance of doubt, each Observer shall be entitled to attend and speak at any meetings of the Board of Directors or of the Executive Committee, as the case may be, but shall not be entitled to vote and shall not be counted in the quorum for the purpose of any such meetings of the Board of Directors.

(e) The Class A Shareholder(s) and Class B Shareholder(s) which as a shareholder block shall appoint an Observer shall promptly notify in writing the other Shareholder(s) with respect to:

(i) the identity of the individual which shall act as an Observer along with such other details as the relevant Shareholder(s) may reasonably require; and

(ii) the identity of, and contact details (including contact address and e-mail address) of the relevant Observer to whom information (including any notice or agenda of a meeting of the Board of Directors or of the Executive Committee, as the case may be) may be sent (the «Observer Information»). The Board of Directors shall be responsible for providing the Observer Information to the relevant Observer at the relevant meeting to which the Observer Information relates.

Art. 9. Conflict of interest. In the event of a conflict of interest where at least one (1) Director is conflicted or has a proprietary interest with respect to a certain matter preventing a Director from voting, (a) the Board of Directors may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of the Directors who are not conflicted are present or duly and validly represented and (b) decisions are made by a majority vote of the remaining Directors present or duly and validly represented who are not conflicted provided always that at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director shall have to vote in favour of the motion and in case of Board Important Matters subject to those majority requirements set out in Article 8.6 hereof. For the avoidance of doubt, the conflicted Director shall abstain from participating at the deliberations and from voting with respect to matters for which he/she is conflicted and, at the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Art. 10. Unanimous written resolutions. Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Directors may also be passed in writing by way of unanimous written circular resolutions. Such resolutions, which shall be drafted in French in accordance and under the conditions set forth in Article 20.3, shall consist of one or several documents containing the resolutions, signed by each Director, manually or electronically. The date of such unanimous written circular resolutions shall be the date of the last signature by any Director on the circular resolutions. For the avoidance of doubt, circular resolutions may be passed in counterpart.

Art. 11. Signature of Board of Directors minutes. The secretary, or, if no secretary has been appointed, the Directors shall draw up the minutes of any meeting of the Board of Directors held either physically or as a conference call. The minutes shall be prepared in the French language. Whether or not a secretary has been appointed, the minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors present at such meeting as well as by the representatives of the Directors duly and validly represented at such meeting.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with or participating to the achievement of the Company's corporate purpose. All powers not expressly reserved to the General Meeting by Applicable Law or by these Articles of Association and any Shareholders Agreement, as the case may be, fall within the powers of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers and binding signatures. Notwithstanding the provisions of Article 14, the Board of Directors, by way of the approval of Directors representing at least three fourth (3/4) of the Directors present or duly and validly represented at the meeting passing the resolution, may appoint a person, either a Director or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of any person to whom specific signatory power has been granted by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, but only within the limits and boundaries of such delegation of power.

Art. 14. Executive Committee. The Board of Directors shall create and establish an executive committee (the «Executive Committee») and appoint the Managing Directors in accordance with the terms of this Article 14.

14.1 Composition of the Executive Committee.

The Executive Committee shall be composed of three (3) managing directors (administrateurs-directeurs) (each a «Managing Director») appointed by the Board of Directors, and chosen among the Directors.

14.2 Powers of the Executive Committee.

The Managing Directors shall have full authority in accordance with the Companies Act and these Articles of Association, in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management of the Company as the same may be determined by the Board of Directors or, failing which, by the scope of what is customary in Luxembourg in that respect.

14.3 Delegation of powers and binding signatures.

The Company shall be bound towards third parties in all matters pertaining to the daily management of the Company by the joint signature of any two (2) Managing Directors, unless any other specific rules of delegation of powers have been set forth by the Board of Directors in this respect.

Title IV. Supervision

Art. 15. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. General Meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting. The general meeting of Shareholders (the «General Meeting») shall, in accordance with the Articles of Association, have the broadest powers granted to it by Applicable Law.

Art. 17. Rules of quorum and majority applicable to General Meetings.

17.1 Each Share shall entitle its holder to one (1) vote at all General Meetings.

17.2 Except as otherwise required by mandatory provisions of Applicable Law or these Articles of Association or any Shareholders Agreement, as the case may be, and without prejudice to the provisions of Article 7.3., Article 17.3 and Article 17.4, resolutions at a General Meeting shall be adopted by a simple majority of the votes validly cast by the Shareholders present or duly and validly represented.

17.3 Resolutions at a General Meeting regarding any of the Shareholders Important Matters shall be adopted by a majority of the votes validly cast by Shareholders representing at least three fourth (3/4) of the share capital of the Company. At least one (1) Class A Shareholder and one (1) Class B Shareholder shall have to be present or duly and validly represented at such General Meeting.

17.4 Without prejudice to the preceding paragraph, resolutions at a General Meeting regarding any of the Shareholders' Important Matters which shall have as an effect to dilute the shareholding of any Shareholder in the Company shall have to be approved by at least one (1) Class A Shareholder and one (1) Class B Shareholder.

17.5 The nationality of the Company may be changed only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders, if any, of the Company, representing all the outstanding shares and bonds, if any, issued by the Company.

Art. 18. Participation via proxy. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person or entity, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Art. 19. Vote by correspondence. The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant Shareholder, (ii) an indication of the number and class of Shares in respect of which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least twenty-four (24) hours in advance of the relevant General Meeting.

Art. 20. Bureau. Each General Meeting shall be chaired by the Chairman. In his absence, the Shareholders shall elect a chairman pro tempore for each General Meeting. The chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the General Meeting shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer collectively shall form the bureau of the General Meeting.

The bureau of any given General Meeting shall make sure that the General Meeting is held in accordance with Applicable Law and the provisions of both the Articles of Association and any Shareholders Agreement and, in particular, held in full compliance with the rules in relation to convening, quorum and majority requirements, vote and representation of Shareholders.

Art. 21. Minutes and certified copies.

21.1 The bureau of any General Meeting shall draw up the minutes of such General Meeting which shall be signed by the members of the bureau of the General Meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

21.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the General Meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Chairman or by any two (2) members of the bureau of such General Meeting, as the case may be.

21.3 The minutes of any General Meeting shall be drafted in French and, if requested by any of the Shareholders, in English.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual General Meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 3:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting will be held on the next following Business Day.

Title VI. Financial Year, Allocation of Profits, Interim Dividends

Art. 23. The financial year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year (the «Financial Year»).

Art. 24. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been affected. The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General Provisions

Art. 26. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by and construed in accordance with the Applicable Law.

Art. 27. Definitions. Unless expressly stated or where the context requires otherwise:

«Applicable Law» means the laws in force from time to time in the Grand Duchy of Luxembourg, including the Companies Act;

«Article» means any article of these Articles of Association;

«Articles of Association» means the present articles of association of the Company, as amended from time to time;

«Board Important Matters» means those matters defined accordingly in any Shareholders Agreement;

«Board of Directors» has the meaning set forth in Article 7.1;

«Business Day» means a day other than a Saturday, a Sunday or a public holiday in the Grand Duchy of Luxembourg on which commercial banks are generally open for business;

«Chairman» has the meaning set forth in Article 8.1;

«Class A Directors» has the meaning set forth in Article 7.1;

«Class A Shareholder» means any holder of Class A Shares from time to time;

«Class A Shares» has the meaning set forth in Article 5.1;

«Class B Directors» has the meaning set forth in Article 7.1;

«Class B Shareholder» means any holder of Class B Shares from time to time;

«Class B Shares» has the meaning set forth in Article 5.1;

«Company» has the meaning set forth in Article 1;

«Companies Act» means the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended from time to time;

«Director» has the meaning set forth in Article 7.1;

«Encumbrance» means any mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first offer, right of first refusal, right of pre-emption, any third party right or interest, or any other encumbrance, security or preference having a similar effect;

«Financial Year» has the meaning set forth in Article 23;

«General Meeting» has the meaning set forth in Article 16;

«IPO» means an initial private offering of all or some of the Shares of the Company on a stock exchange or regulated market acceptable to the Shareholders;

«Managing Directors» has the meaning set forth in Article 14.1;

«Observer» has the meaning set forth in Article 8.8;

«Observer Information» has the meaning set forth in Article 8.8(e)(ii);

«Selling Party» has the meaning set forth in Article 6.4(a);

«Shares» means the shares of the Company, irrespective of their class, having currently a nominal value of fifty Euros (EUR50);

«Shareholders» means together the Class A Shareholders and the Class B Shareholders;

«Shareholders Agreement» means any shareholders agreement which may be entered into between the Shareholders in relation to the Company from time to time, as the case may be;

«Shareholders Important Matter» means those matters defined accordingly in any Shareholders Agreement

«Tag Along Notice» has the meaning set forth in Article 6.4(b);

«Tag-Along Right» has the meaning set forth in Article 6.4(a);

«Tagging Party» has the meaning set forth in Article 6.4(a);

«Transfer» has the meaning set forth in Article 6.1(a);

«Transferred Notice» has the meaning set forth in Article 6.2(a) or, as the case may be, Article 6.2(b);

«Transfer Offer» has the meaning set forth in Article 6.2(a) or, as the case may be, Article 6.2(b);

«Transferee» has the meaning set forth in Article 6.2(a) or, as the case may be, Article 6.2(b);

«Transferor» has the meaning set forth in Article 6.2(a) or, as the case may be, Article 6.2(b);

«Transferred Shares» has the meaning set forth in Article 6.2(a) or, as the case may be, Article 6.2(b)..

All terms defined in these Articles of Association shall have the same meaning regardless of whether they are used in the singular or the plural."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy to, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of any doubt the signature of the said register) of the changes mentioned under the resolutions above.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representatives of the Shareholders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Shareholders, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux-mille treize (2013), le cinquième (5^e) jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée Générale) de BLUE communications S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 176835 (la Société).

La Société a été constituée le 26 avril 2013 en vertu d'un acte de Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Journal Officiel) n° 1441 en date du 18 juin 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juillet 2013 en vertu d'un acte de Maître Carlo Goedert, notaire résidant à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Beck, précité, publié au Journal officiel n°2086 en date du 28 août 2013.

L'Assemblée Générale a été ouverte à 14 heures CET sous la présidence de Monsieur Claude Lüscher, demeurant à Imbringen, (le Président), qui nomme comme secrétaire (le Secrétaire), Monsieur Frank Fischer, demeurant à Niederanven.

L'Assemblée Générale a élu Monsieur Pascal Koster, demeurant à Dippach, comme scrutateur (le Scrutateur, composant avec le Président et le Secrétaire, le bureau de l'Assemblée Générale (le Bureau)).

Le Bureau ayant été valablement constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire actuel de la Société (l'Actionnaire Actuel) est dûment et valablement représenté par deux administrateurs, savoir, Monsieur Claude Lüscher et Monsieur Pascal Koster, et le nombre d'actions de la Société détenues par ledit Actionnaire Actuel est inscrit sur une liste de présence (la Liste de Présence). La Liste de Présence ayant été dûment signée par le mandataire de l'Actionnaire Actuel et le Bureau, restera annexée au présent acte notarié afin d'être déposée en même temps que ce dernier auprès des autorités d'enregistrement.

II. Conformément à la Liste de Présence, la totalité du capital social de la Société, représenté par vingt mille (20.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, est présent ou dûment et valablement représenté à l'Assemblée Générale.

III. En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale est donc dûment, valablement et légalement constituée et peut donc valablement délibérer sur tous les éléments qui composent l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

Ordre du jour

(1) Création de deux (2) catégories d'actions de la Société, respectivement les actions de catégorie A de la Société et les actions de catégorie B de la Société, et conversion de la totalité des vingt mille (20.000) actions de la Société existantes, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, en vingt mille (20.000) actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune;

(2) Augmentation du capital social de la Société pour un montant total de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000) en numéraire, à l'effet de le porter de son montant actuel d'un million d'Euros (EUR 1.000.000), représenté par vingt mille (20.000) actions de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, à un nouveau montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000), par le biais de (i) la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société et de cinquante mille (50.000) nouvelles actions de catégorie B de la Société, ayant toutes une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, et (ii) l'allocation d'un montant total de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) au compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission;

(3) Modification de la dénomination sociale de la Société de "Blue communications S.A." en "Join Expérience S.A.";

(4) Création de deux (2) catégories d'administrateurs de la Société, respectivement les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B, et conversion de tous les mandats existants des administrateurs et des membres du conseil d'administration de la Société en mandats d'administrateurs de catégorie A et mandats de membres du conseil d'administration de la Société;

(5) Nomination de M. Claude Strasser, M. Joseph Glod et M. Gabriel de la Bourdonnaye comme nouveaux administrateurs de catégorie B et membres du conseil d'administration de la Société;

(6) Refonte complète des statuts de la Société;

(7) Modification du registre des actionnaires de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, de procéder individuellement, avec tous pouvoirs de substitution au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises et leurs détenteurs dans le registre des actionnaires de la Société, à l'enregistrement des modifications au titre des points (1) à (7) ci-dessus, ainsi que toutes les formalités y relatives; et

(8) Divers.

Après un examen attentif de l'Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Actionnaire Actuel décide de créer deux (2) nouvelles catégories d'actions ordinaires de la Société, étant respectivement les actions de catégorie A de la Société et les actions de catégorie B de la Société, ayant toutes une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune.

L'Actionnaire Actuel décide en outre de convertir les vingt mille (20.000) actions ordinaires existantes de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, en vingt mille (20.000) actions ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Actuel décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000) (l'Augmentation de Capital) afin de le porter de son montant actuel de un million d'Euros (EUR 1.000.000), représenté par vingt mille (20.000) actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, à un nouveau montant de cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000), au travers de la création et de l'émission de trente mille (30.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ainsi que la création et l'émission de cinquante mille (50.000) nouvelles actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, pour un prix total de souscription de six millions d'Euros (EUR 6.000.000).

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Actuel, dûment représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, souscrit expressément à trente mille (30.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, pour un prix de souscription total d'un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000), qui sera entièrement payé par l'apport, par l'Actionnaire Actuel, d'un montant d'un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000) qui sera entièrement alloué au crédit du compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit).

L'Actionnaire Actuel décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription relativement aux cinquante mille (50.000) nouvelles actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, qui seront émises par la Société dans le cadre de l'Augmentation de Capital.

P&T Capital, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150181 (le Nouvel Actionnaire, et ensemble avec l'Actionnaire Actuel, les Actionnaires), dûment et valablement représenté aux fins des présentes par M. Claude Strasser, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, souscrit expressément à cinquante mille (50.000) nouvelles actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, pour un prix total de souscription de quatre millions cinq cent mille Euros (EUR 4.500.000), duquel un montant de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000) sera alloué au crédit du compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit et un montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) sera affecté au compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission.

Le montant de quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000), qui sera utilisé pour les besoins de l'augmentation du capital social de la Société, ainsi que le montant de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) qui sera affecté au compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission, représentant ensemble un montant total de six millions d'Euros (EUR 6.000.000), sont à la libre disposition de la Société, comme cela a été certifié au notaire désigné ci-dessus, selon les termes d'un certificat de blocage émis par la banque de la Société à cet égard, et le notaire désigné ci-dessus reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'Actionnaire Actuel décide d'attribuer et donc attribue trente mille (30.000) nouvelles actions de catégorie A de la Société, avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, à lui-même, ainsi que cinquante mille (50.000) nouvelles actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, au Nouvel Actionnaire.

L'Actionnaire Actuel décide en outre de constater et d'approuver l'apport par le Nouvel Actionnaire d'un montant total de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) au crédit du compte prime d'émission de la Société (Compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Prime d'émission).

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Actuel constate et approuve que le Nouvel Actionnaire doit être considéré comme un nouvel actionnaire de la Société, et être référencé sur la Liste de Présence, et prendre part à l'Assemblée Générale et voter sur les points restants à l'Ordre du Jour en tant que nouvel actionnaire de la Société, lequel a déclaré avoir été dûment informé à l'effet des présentes.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société de "Blue communications S.A." en "Join Experience S.A."

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de créer deux (2) catégories d'administrateurs de la Société, étant respectivement les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

Les Actionnaires décident à l'unanimité en outre de convertir les mandats existants des administrateurs et des membres du conseil d'administration de la Société, en mandats d'administrateurs de catégorie A et de membres du conseil d'administration de la Société comme suit:

(i) M. Frank Fischer, né le 20 mars 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 2, Mehlstrachen, L-6942 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg (M. Fischer);

(ii) M. Pascal Koster, né le 24 avril 1968 à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 141A, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Grand-Duché de Luxembourg (M. Koster); et

(iii) M. Claude Lüscher, né le 4 septembre 1964 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 3, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Grand-Duché de Luxembourg (M. Lüscher).

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires reconnaissent que chacun de M. Fischer, M. Koster et M. Lüscher est considéré comme administrateur de catégorie A et comme membres du conseil d'administration de la Société depuis leur date respective de nomination.

Les Actionnaires conviennent donc et reconnaissent que les mandats de M. Fischer, M. Koster et M. Lüscher en tant que membres du conseil d'administration de la Société ne seront pas affectés par les présentes résolutions mais expireront lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2014.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité que le nombre de personnes composant le Conseil d'Administration est fixé à six (6).

Les Actionnaires décident à l'unanimité en outre de nommer chacune des personnes suivantes comme administrateurs de catégorie B et membres du conseil d'administration de la Société, avec effet à compter de la date de l'Assemblée Générale, et que chacun d'eux conservera ses fonctions pour un mandat qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en 2014:

(i) M. Claude Strasser, né le 27 septembre 1972 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) M. Joseph Glod, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) M. Gabriel de La Bourdonnaye, né le 14 novembre 1983 à Versailles, France, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires reconnaissent que le conseil d'administration de la Société, avec effet à compter de la date de l'Assemblée Générale, est composé comme suit:

(i) M. Frank Fischer, né le 20 mars 1962 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 27, Mehlstrachen, L-6942 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) M. Pascal Koster, né le 24 avril 1968, à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 141A, route de Luxembourg, L-4973 Dippach, Grand-Duché de Luxembourg;

(iii) M. Claude Lüscher, né le 4 septembre 1964 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile personnel est sis 3, cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, Grand-Duché de Luxembourg;

(iv) M. Claude Strasser, né le 27 septembre 1972 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(v) M. Joseph Glod, né le 31 janvier 1954 à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(vi) M. Gabriel de La Bourdonnaye, né le 14 novembre 1983 à Versailles, France, dont le domicile professionnel est sis 8A, avenue Monterey, L-2020 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier et de reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Join Expérience S.A." (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet pour lequel la Société est constituée est la construction, la maintenance et l'exploitation de réseaux de télécommunications mobiles, de réseaux de télécommunications fixes ainsi que tous les systèmes, installations et infrastructures annexes et connexes à la construction, la maintenance et l'exploitation de ces réseaux, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers. La Société peut s'engager dans la vente, la distribution, la commercialisation, la facturation et le service clientèle des services liés à ces réseaux et offrir des services de messagerie, de contenus et de publicité liés à ces réseaux.

Le but de la Société est également la préparation, la programmation, la distribution, l'installation, l'entretien, l'utilisation, la location et le financement de tous produits, projets et prestations intellectuelles, qui se réfèrent au sens le plus large au traitement des données. La société peut exercer ces activités en son nom propre ou au nom de tiers, à titre de commissaire, médiateur, intermédiaire, agent ou personne autorisée ainsi sous toute autre forme.

La Société peut encore s'engager, directement ou indirectement, dans toutes autres opérations commerciales, financières, immobilières et industrielles ainsi que toutes les activités de Recherche et de Développement liées directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus, ou qui sont de nature à améliorer ou développer l'objet ci-dessus, y inclus la participation dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement, la gestion et le contrôle de son portefeuille.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Actions.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et cinquante mille (50.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), ayant toutes une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune.

5.2. Les Actions sont et resteront sous la forme nominative.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Transferts.

6.1. Restrictions aux cessions.

(a) Aucun Actionnaire ne peut transférer par voie de vente, d'échange, de cession, de nantissement, de sûreté, de don ou d'une quelconque autre manière, sans restriction (l'ensemble de ces procédés étant réputés inclus dans le terme «Cession» tel qu'il est utilisé dans ces Statuts) tout ou partie de ses Actions, ou tout intérêt relatif auxdites Actions à moins que la Cession (i) ne soit effectuée en pleine conformité avec les stipulations des Statuts et de tout Pacte d'Actionnaires, (ii) le Cessionnaire potentiel accepte de devenir partie à tout Pacte d'Actionnaires et signe, au plus tard à la date à laquelle la Cession est effectuée, un acte d'adhésion ainsi que tous les documents qui pourraient être requis et/ou être nécessaires à l'effet de le rendre partie à un Pacte d'Actionnaires conformément aux termes de ce dernier, et (iii) soit valablement inscrit dans le registre des actions de la Société en qualité d'Actionnaire.

(b) Toute Cession envisagée autre que celles réalisées en conformité avec les stipulations de l'Article 6.1 (a) par tout Actionnaire sera nulle et non avenue, et la Société refusera de reconnaître une telle Cession sans motif et n'inscrira pas dans le registre des actions de la Société un quelconque changement dans la détention des Actions résultant d'une telle Cession.

6.2 Droits de préemption.

(a) Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, dans le cas où tout Actionnaire de Catégorie A (le Cédant) envisage de Céder tout ou partie de ses Actions (les Actions Cédées) dans la Société à un tiers acquéreur de bonne foi (le Cessionnaire) en vertu d'une offre de cession écrite de bonne foi (l'Offre de Cession), ledit Cédant devra notifier par écrit l'Actionnaire de Catégorie B de l'offre faite par le Cessionnaire (la Notice de Cession). La Notice de Cession devra établir (i) le nombre total d'Actions Cédées détenues par le Cédant, (ii) la portion des Actions Cédées qui seront proposées au Cessionnaire, (iii) le prix par Action Cédée auquel ladite Cession est proposée par le Cédant, (iv) tous les autres termes et conditions matériels de l'Offre de Cession, et (v) la désignation du Cessionnaire.

L'Actionnaire de Catégorie B a le droit mais non l'obligation, dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception par ce dernier de la Notice de Cession sous forme d'une déclaration écrite faite au Cédant d'exercer ses droits de préemption et d'acquérir les Actions Cédées pour une contrepartie qui devra être égale au prix offert par le Cessionnaire et la transaction devra être réalisée dès que possible mais au plus tard dans les trente (30) Jours Ouvrables courant après la réception par le Cédant de la déclaration écrite de l'Actionnaire de Catégorie B.

(b) Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, dans le cas où tout Actionnaire de Classe B (le Cédant) envisage de Céder tout ou partie de ses Actions (les Actions Cédées) dans la Société à un tiers acquéreur de bonne foi (le Cessionnaire) en vertu d'une offre de cession écrite de bonne foi (l'Offre de Cession), ledit Cédant devra notifier par écrit l'Actionnaire de Classe A de l'offre faite par le Cessionnaire sous quinze (15) Jours Ouvrables courant à compter de la réception de l'Offre de Cession (la Notice de Cession). La Notice de Cession devra préciser (i) le nombre total d'Actions Cédées détenues par le Cédant, (ii) la portion des Actions Cédées qui seront proposées au Cessionnaire, (iii) le prix par Action Cédée auquel la Cession est proposé par le Cédant, (iv) tous autres termes et conditions matériels de l'Offre de Cession, et (v) la désignation du Cessionnaire.

L'Actionnaire de Classe A a le droit mais non l'obligation, dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables suivant la réception par ce dernier de la Notice de Cession par une déclaration écrite faite au Cédant d'exercer ses droits de préemption et d'acquérir les Actions Cédées pour une contrepartie qui devra être égale au prix offert par le Cessionnaire et la transaction devra être réalisée dès que possible mais au plus tard dans les trente (30) Jours Ouvrables courant après la réception par le Cédant de la déclaration écrite de l'Actionnaire de Catégorie A.

6.3. Création de droits des tiers sur les Actions.

Aucun Actionnaire ne peut à aucun moment mettre en gage, créer une Sûreté ou octroyer un quelconque droit sur les Actions en faveur d'un tiers ou consentir une promesse d'achat ou de vente sur les Actions, sans l'autorisation écrite préalable des Actionnaires détenant ensemble au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, conformément à l'Article 17.3.

6.4. Droit de sortie conjointe

(a) Si un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins trente-quatre pour cent (34%) du capital social de la Société (la «Partie Cédante») négocie(nt) une vente de la totalité ou d'une partie de ses/leurs Actions (sauf dans le cadre d'une Introduction en Bourse) à un tiers de bonne foi ou a/ont l'intention de transférer tout ou une partie de ses/leurs Actions à un tiers de bonne foi, ladite Partie Cédante sera tenue de s'assurer que l/les autre(s) Actionnaire(s) a/ont le droit de participer dans les mêmes proportions (en terme de pourcentage) que la Partie Cédante à la cession envisagée (la «Partie Cessionnaire») au même prix par Action et selon les mêmes termes et conditions que ceux convenus entre la Partie Cédante et le tiers (le «Droit de Sortie Conjointe»).

(b) La Partie Cédante informe la Partie Cessionnaire par écrit, dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'accord conclu avec l'acquéreur potentiel, des termes et conditions de la cession envisagée tels que convenus entre la Partie Cédante et le tiers (la «Notice de Sortie Conjointe»). La Notice de Sortie Conjointe doit préciser le nombre et les séries d'Actions qui ne peuvent être cédées, le prix et les autres conditions matérielles prévues (y compris, sans limitation, les obligations matérielles et engagements des cédants).

(c) La Partie Cessionnaire devra, dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Sortie Conjointe, informer la Partie Cédante par écrit de son intention d'exercer son Droit de Sortie Conjointe. La Partie Cédante ne doit exécuter une telle cession, à moins qu'elle veille à ce que le tiers de bonne foi offre d'acheter à chaque Partie Cessionnaire toutes les Actions que cette Partie Cessionnaire détient au même prix par Action et à des termes identiques à ceux convenus avec la Partie Cédante telles que précisés dans la Notice de Sortie Conjointe.

6.5. Conversion d'Actions.

(a) Lors du transfert de tout ou partie de ses Actions par l'Actionnaire de Catégorie A à l'Actionnaire de Catégorie B, les Actions de Catégorie A ainsi transférées seront converties en un nombre correspondant d'Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie A ainsi transférées seront renommées en conséquence. Dès que possible à la suite du transfert des Actions de Catégorie A, la conversion en Actions de Catégorie B desdites Actions de Catégorie A fera l'objet d'une modification des Statuts.

(b) Lors du transfert de tout ou partie de ses Actions par l'Actionnaire de Catégorie B à l'Actionnaire de Catégorie A, les Actions de Catégorie B ainsi transférées seront converties en un nombre correspondant d'Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B ainsi transférées seront renommées en conséquence. Dès que possible à la suite du transfert des Actions de Catégorie B, la conversion en Actions de Catégorie A desdites Actions de Catégorie B fera l'objet d'une modification des Statuts.

Titre III. Administration

Art. 7. Conseil d'Administration.

7.1. Composition du Conseil d'Administration et mandat des Administrateurs.

La Société doit avoir à tout moment au moins six (6) administrateurs (chacun un «Administrateur» et collectivement les «Administrateurs»), comprenant, sauf lorsqu'il en est stipulé autrement dans le Pacte d'Actionnaires, au moins trois (3) Administrateurs de Catégorie A et trois (3) Administrateurs de Catégorie B, qui forment collectivement le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Le Conseil d'administration est élu pour une durée n'excédant pas six (6) ans et peut être réélu pour de nouveaux mandats de périodes successives n'excédant pas six (6) ans.

7.2. Représentant permanent.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme représentant permanent chargé de représenter la Personne Morale comme administrateur unique ou en tant que membre du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la Loi.

7.3 Nomination, destitution et cooptation.

Sauf stipulation contraire prévue par les présents Statuts ou dans tout Pacte d'Actionnaires, (i) les administrateurs de catégorie A de la Société (les «Administrateurs de Catégorie A») sont élus et nommés par l'Assemblée Générale et choisis parmi une liste de candidats dont la nomination est proposée par le(s) Actionnaire(s) de Catégorie A et (ii) les administrateurs de catégorie B de la Société (les «Administrateurs de Catégorie B») sont élus et désignés par l'Assemblée Générale et choisis parmi une liste de candidats proposés à la nomination par le(s) Actionnaire(s) de Catégorie B.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou pour toute autre raison, les Administrateurs restants pourront élire un Administrateur intérimaire, par un vote à la majorité des Administrateurs restants, comprenant le vote d'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1) Administrateur de Catégorie B, afin d'occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant la nomination de cet Administrateur intérimaire à l'effet de confirmer la nomination de ce Administrateur intérimaire en tant qu'Administrateur de la Société ou de choisir et de désigner une autre personne comme Administrateur de la Société conformément aux règles de quorum et de majorité prévus par les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires.

Art. 8. Procédure.

8.1. Président.

Sous réserve des stipulations de tout Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration élira un président (le «Président») parmi les Administrateurs à la majorité des suffrages valablement exprimés par les Administrateurs, en ce compris au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B, présents ou dûment et valablement représentés, pour une période maximale (et non renouvelable) d'un (1) an, et choisi alternativement parmi les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B, étant précisé à cet égard que la personne succédant au Président en exercice doit à chaque fois être nommée parmi les Administrateurs d'une autre catégorie que le Président en exercice.

En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante pour toutes les décisions du Conseil d'Administration.

8.2. Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs, quelle que soit la Catégorie à laquelle ils appartiennent, à l'endroit indiqué dans la convocation à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre (4) fois par Exercice Social.

Une convocation écrite à une réunion du Conseil d'Administration sera adressée à tous les Administrateurs au moins quatorze (14) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constituant l'urgence sera mentionnée brièvement dans la convocation à cette réunion du Conseil d'Administration.

Un ordre du jour et des copies des documents et de la documentation nécessaires à la réunion seront envoyés à chaque Administrateur au plus tard huit (8) Jours Ouvrables avant la tenue de chaque réunion du Conseil d'Administration, à moins que tous les Administrateurs soient présents ou dûment et valablement représentés à cette réunion et décident à l'unanimité de renoncer à cette formalité.

Aucune convocation écrite ne sera exigée lorsque tous les Administrateurs sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et dans la mesure où ils reconnaissent expressément qu'ils ont été dûment informés et ont eu pleinement connaissance de l'ordre du jour de ladite réunion. En outre, si l'ensemble des Administrateurs sont présents ou dûment et valablement représentés lors d'une réunion du Conseil d'Administration et s'accordent de manière unanime afin de définir l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avoir été convoquée dans les conditions prévues par le présent Article 8.2.

Un Administrateur peut renoncer à l'exigence d'une convocation écrite en y consentant par écrit. Les copies du consentement écrit transmises par télécopie ou par courrier électronique peuvent être acceptées comme preuve de ces consentements par écrit à une réunion du Conseil d'Administration. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions qui ont lieu à des dates et lieux déterminés en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration.

8.3. Participation par procuration.

Un Administrateur peut représenter plus d'un (1) Administrateur par le biais d'une procuration valablement accordée à chaque réunion du Conseil d'Administration, à condition toutefois qu'au moins une majorité d'Administrateurs, dont au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B soient présents ou représentés lors de ladite réunion. Les copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courrier électronique peuvent être acceptées comme preuve desdites procurations écrites lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

8.4. Participation par conférence téléphonique, conférence vidéo ou moyens de communication similaires.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, conférence vidéo ou par des moyens de communication similaires grâce auxquels (i) les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est effectuée de manière continue et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une telle réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

8.5. Langue.

Les réunions du Conseil d'Administration se dérouleront en français ou dans toute autre langue mutuellement acceptable.

8.6. Exigences de quorum et de majorité.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres, dont au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B, est présent ou dûment et valablement représentée à toute réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions ordinaires du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés par les Administrateurs. Les décisions du Conseil d'Administration concernant l'une quelconque des Décisions Importantes du Conseil d'Administration seront valables uniquement si elles sont adoptées par un vote à la majorité des trois quarts (3/4) au moins des Administrateurs présents ou dûment et valablement représentés à ladite réunion.

Si un Administrateur s'abstient de voter ou ne participe pas à un vote à la suite d'un conflit ou pour toute autre raison, cette abstention ou non-participation n'est pas prise en compte dans le calcul du quorum et de la majorité requises.

8.7. Décisions Importantes du Conseil d'Administration.

Toute action et/ou décision qualifiée Décision Importante du Conseil d'Administration est adoptée par un vote à la majorité des trois-quarts (3/4) au moins des Administrateurs présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration. Au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B devront être présents ou dûment et valablement représentés lors de ladite réunion du Conseil d'Administration.

8.8. Observateurs.

(a) Le(s) Actionnaire(s) de Catégorie A et le(s) Actionnaire(s) de Catégorie B ont, chacun en tant que groupe d'actionnaires, le droit de nommer (et de révoquer et renommer, le cas échéant) un (1) représentant (un «Observateur») afin d'assister à et de prendre la parole lors toute réunion du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif en tant qu'observateur.

(b) L'Observateur aura un rôle consultatif mais n'aura pas de droit de vote au cours d'une réunion du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, le cas échéant.

(c) Dans la mesure permise par la Loi Applicable et sous réserve de la présentation par l'Observateur concerné de garanties de confidentialité raisonnablement satisfaisantes selon l'avis du Conseil d'Administration, et à toute autre restriction applicable dans le cas d'un conflit d'intérêt, direct ou indirect, qu'il soit réel ou potentiel, un Observateur devra recevoir les mêmes informations relativement aux réunions du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, le cas échéant, en qualité d'Administrateur, et aura le droit de recevoir de telles informations (y compris les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, le cas échéant) en même temps que les Administrateurs.

(d) Afin d'éviter tout doute, chaque Observateur a le droit d'assister et de participer lors des réunions du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, le cas échéant, mais n'aura pas le droit de voter et ne sera pas comptabilisé pour le calcul du quorum desdites réunions du Conseil d'Administration.

(e) Le(s) Actionnaire(s) de Catégorie A et le(s) Actionnaire(s) de Catégorie B, chacun comme groupe d'actionnaires nomment un Observateur, notifieront promptement par écrit le/les autre(s) Actionnaire(s) de:

(i) l'identité de la personne qui agira en qualité d'Observateur ainsi que toute autre information que le/les autre(s) Actionnaires peut/peuvent raisonnablement exiger;

(ii) l'identité et les coordonnées (en ce compris l'adresse et adresse e-mail) de l'Observateur concerné à qui des informations (en ce compris toute convocation ou ordre du jour d'une réunion du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, le cas échéant) pourront être envoyées (les «Informations pour l'Observateur»). Le Conseil d'Administration

est chargé de fournir les Informations pour l'Observateur à l'Observateur concerné lors de la réunion à laquelle les Informations pour l'Observateur se rapporte.

Art. 9. Conflit d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts, dans lequel au moins un (1) Administrateur est en conflit ou a un droit personnel relativement à une certaine question empêchant un Administrateur de voter, (a) le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions à ce sujet que si au moins la majorité des Administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêts sont présents ou dûment et valablement représentés, et (b) les décisions sont prises par un vote à la majorité des Administrateurs restants présents ou dûment et valablement représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêts, étant entendu qu'au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B pourront voter en faveur de la décision et, dans le cas d'une Décision Importante du Conseil d'Administration, sous réserve des conditions de majorité prévues à l'Article 8.6. Afin d'éviter tout doute, l'Administrateur en situation de conflit d'intérêts doit s'abstenir de participer aux délibérations et au vote concernant les questions pour lesquelles il/elle a un conflit d'intérêts, et, lors de la prochaine assemblée générale, avant qu'une autre résolution ne soit soumise au vote, un rapport spécial devrait être établi sur toutes transactions pour laquelle le vote sur les points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

Art. 10. Résolutions écrites. Nonobstant ce qui précède, les résolutions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par écrit par voie de résolutions écrites. Ces résolutions, qui seront rédigées en français, conformément et dans les conditions prévues à l'Article 21.3, sont constituées d'un ou de plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque Administrateur, manuellement ou par voie électronique. La date de ces résolutions circulaires écrites unanimes sera la date de la dernière signature par un Administrateur sur les résolutions circulaires. Afin d'éviter tout doute, des résolutions circulaires peuvent être passées en contrepartie.

Art. 11. Signature des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, les Administrateurs établissent les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration, que celle-ci se soit tenue physiquement ou par conférence téléphonique. Les procès-verbaux sont rédigés en langue française. Qu'un secrétaire ait été nommé ou non, les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par tous les Administrateurs présents à cette réunion ainsi que par les représentants des Administrateurs dûment et valablement représentés à cette réunion.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant ou participant à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi Applicable ou par les présents Statuts et tout Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, relèvent de l'autorité du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs et signature contraignante. Nonobstant les stipulations de l'Article 14, le Conseil d'Administration, par l'approbation des Administrateurs représentant au moins les trois-quarts (3/4) des Administrateurs présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion prenant la décision considérée, peut nommer une personne, Administrateur ou non, aux fins d'exercer des fonctions et des devoirs spécifiques et de réaliser certaines actions à tous les niveaux au sein de la Société.

La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B.

La Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la seule signature de toute personne à qui un pouvoir spécifique de signature est accordé par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Catégorie A et d'un (1)

Administrateur de Catégorie B, mais seulement dans les limites de cette délégation de pouvoir.

Art. 14. Comité Exécutif. Le Conseil d'Administration crée et établit un comité exécutif (le «Comité Exécutif») et nomme les Administrateurs-Directeurs conformément aux stipulations de l'Article 14.

14.1. Composition du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif sera composé de trois (3) administrateurs-directeurs (chacun un «Administrateur Directeur») nommés par le Conseil d'Administration, et choisis parmi les Administrateurs.

14.2. Pouvoirs du Comité Exécutif.

Les Administrateurs-Directeurs auront une autorité complète et appropriée, conformément à la Loi Applicable et aux présents Statuts, afin d'agir au nom et pour le compte de la Société relativement à toutes questions relatives à la gestion journalière de la Société telle qu'elle sera définie par le Conseil d'administration ou, en l'absence de telle définition, par tout ce qui est usuel au Luxembourg à cet effet..

14.3. Délégation de pouvoirs et signature contraignante.

La Société sera liée envers les tiers relativement à toutes questions relatives à la gestion journalière de la Société par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs-Directeurs, à moins que toute autre règle spécifique de délégation de pouvoirs ait été établie par le Conseil d'Administration à cet égard.

Titre IV. Surveillance

Art. 15. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale des Actionnaires (l'«Assemblée Générale») dispose, conformément aux Statuts, des pouvoirs les plus étendus qui lui sont conférés par la Loi Applicable.

Art. 17. Règles de quorum et de majorité applicables à l'Assemblée Générale.

17.1. Chaque Action confère à son porteur un (1) droit de vote à toutes les Assemblées Générales.

17.2. Sauf disposition contraire prévue par les dispositions impératives de la Loi Applicable ou les présents Statuts ou tout Pacte d'Actionnaires, le cas échéant, et sans préjudice des stipulations de l'Article 7.3, de l'Article 17.3 et de l'Article 17.4, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à une majorité simple des voix valablement exprimées par les Actionnaires présents ou dûment et valablement représentés.

17.3. Les résolutions de l'Assemblée Générale concernant l'une des Décisions Importantes des Actionnaires doivent être adoptées à la majorité des voix valablement exprimées par des Actionnaires représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Au moins un (1) Actionnaire de Catégorie A et un (1) Actionnaire de Catégorie B devront être présents ou dûment et valablement représentés à cette Assemblée Générale.

17.4. Sans préjudice du paragraphe précédant, les résolutions de l'Assemblée Générale concernant l'un quelconque des Décisions Importantes des Actionnaires ayant pour effet de diluer la participation de l'un des Actionnaires dans la Société devra être approuvée par au moins un (1) Actionnaire de Catégorie A et un (1) Actionnaire de Catégorie B.

17.5. La nationalité de la Société ne peut être modifiée que par un vote unanime de tous les Actionnaires et des obligataires, le cas échéant, de la Société, représentant la totalité des Actions et des obligations en circulation, le cas échéant, émises par la Société.

Art. 18. Participation par procuration. Un Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne ou entité, Actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courrier électronique peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuve de ces procurations écrites.

Art. 19. Vote par correspondance. Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) une indication du nombre et de la catégorie d'Actions pour lequel l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour indiqué dans la convocation avec les propositions de résolutions relatives à chaque point de l'ordre du jour et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) sur les propositions de résolutions relatives à chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant l'Assemblée Générale concernée.

Art. 20. Bureau. Chaque Assemblée Générale est présidée par le Président. En son absence, les Actionnaires élisent un président intérimaire pour chaque Assemblée Générale. Le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et l'Assemblée Générale nomme un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment collectivement le Bureau de l'Assemblée Générale.

Le Bureau de toute Assemblée Générale doit s'assurer que l'Assemblée Générale est tenue en conformité avec le droit applicable et à la fois les dispositions des articles des Statuts et des Pactes d'Actionnaires et, en particulier, qu'elle s'est tenue en pleine conformité avec les règles en matière de convocation, de quorum et de majorité requises, de vote et de représentation des Actionnaires.

Art. 21. Procès-verbaux et copies certifiées.

21.1. Le bureau de toute Assemblée Générale dressera les procès-verbaux de l'Assemblée Générale qui seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout Actionnaire qui en exprimera le souhait.

21.2. Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux devant être produits en justice ou être communiqués à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte original, dans le cas où l'Assemblée Générale a été enregistrée dans un acte notarié, ou signés par le Président ou par deux (2) membres du bureau de l'Assemblée Générale, le cas échéant.

21.3. Les procès-verbaux de toute Assemblée Générale doivent être rédigés en français ou, si l'un des Actionnaires en fait la demande, en anglais.

Art. 22. Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle aura lieu au siège social ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Exercice Social, Répartition des bénéfices, Dividendes Intérimaires

Art. 23. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année Exercice Social»).

Art. 24. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et de l'amortissement, le solde créditeur représente le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5.00%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10.00%) du capital de la Société, mais il doit être repris jusqu'à entière reconstitution si, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, il a été réduit. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux exigences légales.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 25. La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leur rémunération.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 26. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies et interprétées conformément à la Loi Applicable.

Art. 27. Définitions. Sauf indication expresse ou lorsque le contexte l'exige autrement:

- «Actionnaires» signifie collectivement les Actionnaires de Catégorie A et les Actionnaires de Catégorie B;
- «Actionnaire de Catégorie A» signifie tout porteur d'Actions de Catégorie A le cas échéant;
- «Actionnaire de Catégorie B» signifie tout porteur d'Actions de Catégorie B le cas échéant;
- «Actions» signifie les actions de la Société, de leur catégorie respective, ayant à ce jour une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50);
- «Actions de Catégorie A» a la signification donnée à l'Article 5.1;
- «Actions de Catégorie B» a la signification donnée à l'Article 5.1;
- «Administrateur» a la signification donnée à l'Article 7.1;
- «Administrateurs de Catégorie A» a la signification donnée à l'Article 7.1;
- «Administrateurs de Catégorie B» a la signification donnée à l'Article 7.1;
- «Administrateurs-Directeurs» a la signification donnée à l'Article 14.1;
- «Article» signifie un article des présents Statuts;
- «Assemblée Générale» a la signification donnée à l'Article 16;
- «Cédant» a la signification donnée à l'Article 6.2(a);
- «Cession» a la signification donnée à l'Article 6.1 (a);
- «Cessionnaire» a la signification donnée l'Article 6.2(a);
- «Conseil d'Administration» a la signification donnée à l'Article 7.1;
- «Décision Importante des Actionnaires» signifie les décisions définies comme telles dans tout Pacte d'Actionnaires;
- «Décision Importante du Conseil d'Administration» signifie les décisions définies comme telles dans tout Pacte d'Actionnaires;
- «Droit de Sortie Conjointe» a la signification donnée à l'Article 6.4(a);
- «Exercice Social» a la signification donnée à l'Article 23;
- «Filiales» signifie toutes filiales, co-entreprises ou autres véhicules juridiques;
- «Informations de l'Observateur» a la signification donnée à l'Article 8.8 (e) (ii);
- «Introduction en Bourse» signifie un placement privé initial de tout ou partie des Actions de la Société sur une bourse ou un marché réglementé acceptable pour les Actionnaires;
- «Jour Ouvrable» signifie tout jour autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié au Grand-Duché de Luxembourg où les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires;
- «Loi Applicable» signifie les lois en vigueur à un moment donné au Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi sur les sociétés commerciales;
- «Loi sur les Sociétés» signifie la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 gouvernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée le cas échéant;
- «Notification de la Cession» a la signification donnée à l'article 6.3 (a);
- «Notice de Sortie Conjointe» a la signification donnée à l'Article 6.4(b);
- «Observateur» a la signification donnée à l'Article 8.8;
- «Offre de Cession» a la signification donnée à l'Article 6.3 (a);

«Pacte d'Actionnaires» signifie tout pacte d'actionnaires qui serait en vigueur entre les Actionnaires en lien avec la Société à un moment donné, le cas échéant;

«Partie Cédante» a la signification donnée à l'Article 6.4(a);

«Partie Cessionnaire» a la signification donnée à l'Article 6.4(a);

«Président» a la signification donnée à l'Article 8.1;

«Société» a la signification donnée à l'Article 1;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

«Sûreté» désigne toute hypothèque, nantissement, gage, option, restriction, droit de préférence droit de préemption, droit de tiers ou d'intérêt, ou toute autre charge, sécurité ou préférence ayant un effet similaire;

Tous les termes définis dans les présents Statuts auront la même signification, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel.»

Septième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des Actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Administrateur de la Société ou tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun d'eux agissant individuellement, avec tous pouvoirs de substitution, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription au registre des Actionnaires de la Société (y compris, afin éviter tout doute, la signature dudit registre) des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte est estimé à environ EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des représentants des Actionnaires, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des Actionnaires, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. LÜSCHER, F. FISCHER, P. KOSTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50497. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013159880/1143.

(130196150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Restate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160355/9.

(130196501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160356/10.

(130196188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Reckinger Peintures - Décors s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 48, rue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 20.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160353/10.

(130196464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

SCI Lankelz, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1BIS, rue Lankelz.
R.C.S. Luxembourg E 2.234.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2013

Changement d'adresse des associées:

Feltz Isabelle:

Ancienne adresse: 64 Rue de l'Acier L-4505 Niederkorn

Nouvelle adresse: 37 Cité Joseph Brebsom L-4046 Esch sur Alzette

Feltz Caroline:

Ancienne adresse: 64 Rue de l'Acier L-4505 Niederkorn

Nouvelle adresse: 27 Cité Joseph Brebsom L-4046 Esch sur Alzette

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013160389/16.

(130196361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Ramonage de l'Ouest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160343/9.

(130196593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160340/10.

(130196121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 116.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160339/10.

(130196120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

PSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 96.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160338/10.

(130196125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

School Sub 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.678.006,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.518.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2013 que:

- Madame Julia Klingen démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 15 novembre 2013;
- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 15 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160365/15.

(130196387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Saint Albert, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 177.229.

- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 29 avril 2013 avec la société SAINT ALBERT S.A. (RCS B177229) et ceci avec effet au 15 novembre 2013.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Certifié sincère et conforme

C.FRANCOIS / JH.DOUBET

Manager / Vice Président

Référence de publication: 2013160362/12.

(130196141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

RREEF Pan-European Infrastructure Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.671.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 30/07/2013 sous L 130131177 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160361/12.

(130196234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 130.684.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 01/08/2013 sous L.130133288 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160360/12.

(130196551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Bel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160602/9.

(130197619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Bamsebo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160601/9.

(130197371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160609/10.

(130197393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Biogas Biekerich, Société Coopérative.

Siège social: L-8538 Hovelange, Meimerich.

R.C.S. Luxembourg B 94.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160608/10.

(130197124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BM Place d'Armes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 95.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160610/10.

(130197193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013160612/11.

(130197008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Boof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 180.501.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires réunie au siège social à Luxembourg,
le 15 novembre 2013*

Nomination de Monsieur Stéphane François, né le 17 mai 1962 demeurant 149 avenue Fond'Roy B-1180 Bruxelles, en
qualité de nouvel administrateur. Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME
Un Mandataire

Référence de publication: 2013160611/13.

(130197034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Brazilian Hotel & Resort, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160613/9.

(130197510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Berlin I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 123.996.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160614/9.

(130197237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Berlin II D1 Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.154.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160615/9.

(130197253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Berlin II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.001.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160616/9.

(130197265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Berlin III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.000.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160617/9.

(130197131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Chemnitz I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.010.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160618/9.

(130197132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Dresden I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.009.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160619/9.

(130197133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Dresden II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.997.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160620/9.

(130197254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Dresden III Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.998.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160621/9.

(130197266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Dresden IV Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.999.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160622/9.

(130197252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Dresden V Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.006.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160623/9.

(130197194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Leipzig I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.007.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160625/9.

(130197196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Erfurt I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.011.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160624/9.

(130197195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Leipzig II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.012.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160626/9.

(130197238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Property I Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.008.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160627/9.

(130197236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BRE/GH II Property II Manager S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.005.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160628/9.

(130197130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Boulangerie - Pâtisserie - Confiserie GERARD & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Obercorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 17.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160594/9.

(130197054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

CA Development and Trading, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 111.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160651/9.

(130197422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Cala Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 51.281.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160652/10.

(130197419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 80.651.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013160636/12.

(130197545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

C.T. Fin. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmer Farm.
R.C.S. Luxembourg B 131.684.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160631/10.

(130197491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 178.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 novembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013160629/11.

(130197579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

C-Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 136.637.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 septembre 2013

La démission de Monsieur Christophe CYPERS est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160632/11.

(130197616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160641/11.

(130197468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Central America Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.540.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013160658/10.

(130197421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Danama Films, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANAMA FILMS, S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013160673/11.

(130197507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Dahab Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013160672/11.

(130196963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

AGC & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 83.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013160556/11.

(130196930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.028.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 août 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Franck BETH, administrateur de sociétés, né le 6 mai 1974 à Roubaix (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 20.11.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013160575/20.

(130197388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Corn Products Netherlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013160642/12.

(130197047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Daytona M.R.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.556.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/11/2013.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013160674/12.

(130196981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Dogwalker.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.942.

Les comptes annuels pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013160680/10.

(130197328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Powerplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 177.798.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 05.11.2013

Erster Beschluss

Herr Ralf Klein, wohnhaft in Georg-Fleischer-Str. 8 in D-66914 Waldmohr, wird ab sofort als Vorstandsvorsitzender ernannt.

Zweiter und Letzter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Beitritt von zwei zusätzlichen Verwaltungsratsmitgliedern, neben dem Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Ralf Klein, wohnhaft in Georg-Fleischer-Str. 8 in D-66914 Waldmohr, ab sofort.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ab dem heutigen Datum wird ernannt:

- Herr Thomas Kiefer geboren am 20. September 1957 in Kaiserslautern (Deutschland), wohnhaft in der Hochsandstraße 2, D-67655 Kaiserslautern.

und

- Herr Stefan Sommerlade geboren am 24. April 1965 in Dudweiler (Deutschland), wohnhaft in der Rilkestraße 5, D-66399 Ormesheim.

Unterschriften.

Référence de publication: 2013160520/21.

(130196559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.587,60.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

Veillez prendre note qu'en conformité avec les résolutions de l'associé de la Société en date du 12 décembre 2007, la classification exacte de Manacor (Luxembourg) S.A. est Gérant A, ceci à compter du 12 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2013160442/15.

(130196307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2013.
